

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
DM-2023-0004**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que :

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **mardi 14 mars 2023 à 19 h** à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Beauharnois située au 660, rue Ellice à Beauharnois, le conseil de la Ville de Beauharnois statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, relative à immeuble suivant :

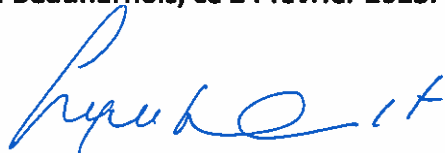
DM-2023-0004 – Immeuble sis au 408, boulevard de Melocheville :

- Autoriser l'implantation d'une habitation résidentielle isolée avec un total des deux marges latérales de 4,75 mètres alors que la grille des usages et normes H-16 de l'Annexe A du Règlement de zonage 701 stipule que le total des deux marges latérales pour une habitation résidentielle isolée doit être de 5 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal concernant cette demande lors de cette séance.

Le dossier est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h.

Donné à Beauharnois, ce 24 février 2023.



Lynda Daigneault, greffière adjointe